

Fiche d'aide de demande de numéro SIRET

Ce que c'est :

Il ne s'agit que d'un outil utilisé par l'INSEE pour classifier votre association. Les entreprises doivent posséder un SIRET pour commencer leur activité. Ce n'est pas obligatoire pour une association, mais dès que vous voudrez mettre au point des projets ambitieux, le numéro SIRET sera un gage de sérieux pour les partenaires privés et publics.

Le SIRET est un numéro unique qui ne correspond qu'à votre association, vous pouvez le rappeler dans vos lettres et documents. Il est complété par le code NAF/APE qui détermine l'activité de votre association. Nous entrons par défaut dans la description du code 9499Z : « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Pas question d'être pour l'instant définis comme des clubs sportifs car nous n'avons pas les structures et les compétences pour cela.

Ce que ce n'est pas :

Ce n'est pas un identifiant ou une immatriculation pour les services de l'Etat. Un tribunal, un hôtel des impôts, ou un ministère ne peuvent invoquer votre numéro SIRET pour vous demander une modification de votre activité. C'est votre activité réelle qui prime, pas le numéro SIRET.

A quoi ça sert :

- à recevoir officiellement des subventions publiques
- à avoir un salarié
- à toutes les demandes d'agrément auprès des services de l'Etat
- à compléter votre affiliation à la FFAMHE (en tant que fédération, nous devons fournir les SIRET des associations affiliées)

A propos de la lettre-type :

A vous de chercher sur le site de l'INSEE où envoyer la demande. Méfiance : les demandes de SIRET sont regroupées parfois hors de vos régions. Par exemple, pour la FFAMHE, basée en région parisienne, la demande est envoyée à Reims.

Liens sur le site de l'INSEE :

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=services/sirene_dr.htm
<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=sirene/questions.htm#a14>

Nom, prénom
Adresse
CP – Ville

Destinataire
Adresse
CP - Ville
A <...>, le <...>

Objet : délivrance du numéro SIRET

Monsieur le directeur régional,

Nous souhaiterions immatriculer notre association au répertoire des entreprises et des établissements SIRENE afin d'obtenir un numéro SIRET, nous permettant ainsi de recevoir des subventions de l'État et des collectivités territoriales.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les pièces nécessaires à cette immatriculation :

- Photocopie du récépissé délivré par la préfecture lors de la déclaration ;
- Photocopie des statuts mentionnant l'objet de l'association ;
- Photocopie de l'annonce légale parue au Journal Officiel.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur régional, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre signature